

Télé et WiFi gratos : all-in en maison de repos

Les maisons de repos devront, à l'avenir, maîtriser leurs prix pour être subventionnées. Finis les suppléments.

● **Martial DUMONT**

Après l'assurance autonomie, le gouvernement wallon continue à préparer le vieillissement de la population wallonne : dans 30 ans, le nombre de seniors aura doublé.

Du côté, l'exécutif wallon vient de passer une note cadre « aînés » qui va quelque peu révolutionner le petit monde des maisons de repos.

1. La maîtrise des prix C'est LA grande nouveauté : à l'avenir, les maisons de repos devront être con-

ventionnées pour bénéficier des subventions wallonnes. Concrètement, le but est de maîtriser les prix à la journée qui pourront malgré tout varier en fonction de la taille, de la localisation de l'institution ou du coup de sa construction. Mais globalement, fini les mauvaises surprises et les disparités pour les pensionnaires.

Cela signifie aussi que les maisons de repos devront s'engager à supprimer toute une série de suppléments qu'elles facturaient jusqu'ici : le raccordement à la télédistribution et le poste de télévision, l'accès internet en WiFi, l'eau potable sur la table de nuit, le raccordement téléphone et l'appareil, le frigo seront désormais inclus systématiquement dans le prix quotidien.

2. Des nouvelles normes de qualité Les subventions wallonnes pour les maisons de repos seront

également conditionnées au respect de nouvelles normes dans leur fonctionnement. Auparavant, les normes architecturales étaient le point d'ancrage principal. À l'avenir, les institutions pour seniors devront surtout rehausser la qualité de la prise en charge physique et psychologique (ergonomie de l'espace de vie, rôle renforcé du médecin coordinateur et conseiller, etc). Le gouvernement wallon va également instaurer un pilotage et une évaluation du nouveau système de normes au travers de contrôles.

3. 12 000 places supplémentaires Si le but de l'assurance autonomie est de permettre à de plus en plus de seniors de rester chez eux le plus tard possible, l'exécutif wallon se rend bien compte, malgré tout, que le nombre de places en maison de repos est largement insuffisant

pour répondre aux besoins de tous les autres qui ne peuvent rester à leur domicile.

Les suppléments seront désormais interdits dans les maisons de repos conventionnées.

À travers le Plan wallon d'investissement, 12 000 nouvelles places sont prévues d'ici 2030.

À ce moment, 60 000 places seront alors disponibles. Un projet qui devrait doper l'emploi également puisque la Wallonie table sur la création directe de 2 381 postes dans les maisons de repos et plus de 3 000 dans le secteur de la construction.

Enfin, 250 places complémentaires devraient être créées dans les centres de soins qui s'occupent de la prise en charge médicale des seniors qui ne peuvent se faire soigner à domicile. ■